1120 - Est-il permis de mener des transactions dans une société fondée sur l’usure ?

question

Est-il permis au musulman d’effectuer des transactions entachées d’usure dans une société fondée sur l’usure ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’est pas permis de pratiquer l’usure, même si la société était fondée sur l’usure, compte tenu de la généralité du texte interdisant l’usure. Le musulman doit s’efforcer de changer le mal dans la mesure de ses moyens. S’il ne le peut pas, il doit s’éloigner de ladite société pour se mettre à l’abri du mal. Autrement, il risque de subir le sort réservé à eux (les usuriers).

C’est Allah qui assiste. Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.